

L'ÉGALITÉ

Revue Politique et Littéraire

*Placer au-dessus de toute préoccupation personnelle
le souci de la sincérité et de la justice. (Cte d'Haussonville)*

Editeur et Rédacteur en chef, WILFRID GASCON

Bureaux à ST-JEROME, Terrebonne, P. Q. Place du Marché. Tel. 35

AVIS PERMANENT

A l'avenir, l'abonnement à l'« ÉGALITÉ » sera renouvelable tous les trois mois au prix uniforme de 25c. dans tout le Canada, prime comprise. Les abonnés en dehors de St-Jérôme devront joindre à leur demande 5 CENTS pour frais d'expédition de la prime

Au mois, 10 cts par mois; la prime est envoyée avec le reçu du troisième mois.

L'ouvrage que nous donnons en prime se vend 20 et 25 cents en Amérique, chez tous les libraires. Le coût de l'abonnement à la revue se trouve donc entièrement compensé.

JOSEPH E. PARENT

NOTAIRE, COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE
Agent d'Assurances

Prêts d'argent, Maisons et terres à vendre et à louer. Administration de propriétés,

Règlement de successions, etc.

PRES DU MARCHÉ.... ST-JEROME

Imprimerie Commerciale

Nous exécutons rapidement et avec
+ le plus grand soin toutes sortes d'
travaux.

 LIVRES, BROCHURES,

FACTUMS, JOURNAUX,

BLANCS DE TOUTES ESPÈCES,

Etc., Etc., Etc.

Notre matériel est entièrement neuf

Nos prix sont des plus modérés.

Nous faisons appel à tous ceux qui veulent de belles et bonnes impressions au meilleur marché possible.

J. E. PREVOST FILS,

Rue St-Georges,

ST-JÉRÔME

L'ÉGALITÉ

Revue Politique et Littéraire illustrée.

Editeur-proprétaire : WILFRID GASCON,

Saint-Jérôme (Terrebonne) P. Q.

Prenez note

M. Chs. Desjardins, 206, rue Wolfe, est notre agent-général pour Montréal et la banlieue. Il est autorisé à prendre des abonnements et à en percevoir le prix.

Nos abonnements, dans la ville de Montréal, sont payables mensuellement à notre agent—(10 cents par mois)—ou en bloc par lettre fermée adressée directement à nos bureaux.

Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.

A CANOSSA

Beaucoup nous ont trouvé sans doute fort audacieux lorsque nous avons dit toute notre pensée à propos de l'attitude contradictoire du pape et du clergé de cette province sur la question scolaire. En dehors de ceux de nos amis qui ont craint un instant pour notre échine, tant leur paraissait grande notre présomption, il s'est rencontré un pauvre détraqué à Ottawa pour écrire dans un journal mort d'inanition depuis, malgré ses bons principes, que nous étions un suppôt de Satan, animé de l'esprit infernal, etc.

Eh bien, voici que la *Verite*, l'organe orthodoxe reçu dans tous les presbytères, prend occasion,—sur le tard,—d'une leçon à faire à deux de ses congénères pour donner sur le sujet disputé des vues qui, pour être assez habilement présentées, n'en sont pas moins exactement celles que nous avons exprimées nous-mêmes avec notre rondeur gasconne et notre franchise ordinaire.

M. Tardivel emploie deux pages de quatre colonnes dans la *Verite* du 12 mars dernier pour ramener au respect du bon sens et des

convenances deux de ses amis qui l'ont certainement pris de trop haut avec S. E. le cardinal Vaughan "au sujet des récents articles du *Tablet* sur nos difficultés intérieures. Mais cette fois ce sont donc deux coryphées de la bonne presse, c'est-à-dire de la presse cléricale et castoriste qui, à leur tour, ont parlé mal des prêtres et des évêques, car le *Tablet* est rédigé par des prêtres pour la plupart sous la haute direction de Son Eminence.

Le même Tardivel qui a tout récemment pincé l'oreille à quatre ou cinq évêques et archevêques américains, voire même romains, y compris le cardinal Vanutelli, s'est dit qu'il ne pouvait laisser passer l'occasion de reprendre l'équilibre, et il a saisi aux cheveux celle que lui offrait les sorties irrespectueuses de la *Defence* de Chicoutimi, et du *Courrier du Canada*, de Québec. La première avait, en commentant les articles du *Tablet*, parler de *conspiration de l'opinion catholique d'Angleterre* contre nous, de *porte-voix des détracteurs de nos évêques*; le *Courrier*, de *complices des détracteurs, d'écarts de direction* (attrape ! S. E.), de *total oubli de la vérité et des connaissances*, de *choses mensongères et déloyales*, et, pour préciser davantage le point d'attaque visé: de *solidarité épiscopale* méconnue ou méprisée.

L'irrévérence était grave et méritait d'être relevée.

Jamais les mauvais journaux, dans les plus mauvais jours, n'avaient poussé l'impiété jusque là, mais... la bonne presse a ses privilèges dont M. Tardivel se permet, à l'occasion, de contester l'étendue, quand il ne s'agit pas de lui, cependant.

La leçon de la *Verite* aux deux effrontées feuilles castoristes et cléricales susnommées est surtout intéressante, comme nous l'avons dit, par les admissions expresses qu'elle comporte relativement à la seule interprétation qu'il faut donner à l'encyclique *Affari vos*, appréciation que, les premiers peut-être en cette province, nous avons faite carrément, à nos risques et périls. Puis, nous avons eu celle du *Tablet*, corroborant la nôtre, et, finalement, celle de la

Verite qui est tout aussi catégorique, malgré ses réticences et ses hypocrisies calculées.

Voici d'abord un paragraphe de la *Verite* en réponse au *Courrier du Canada* :

" Reste un seul point à régler. Notre con frère dit :

" Nous n'entreprendrons pas de nous justifier de tous les torts envers le *Tablet* que notre confrère nous impute. Cependant, il en est un que nous admettons moins que les autres : C'est celui d'avoir affirmé trop légèrement que le *Tablet* "essaie tortueusement de montrer dans l'Encyclique un blâme pour notre épiscopat". Lorsque le journal anglais veut faire voir dans la prétendue condamnation d'un évêque "la suite naturelle de l'Encyclique," lorsqu'il essaie de faire croire que l'Encyclique recommande aux catholiques d'accepter les concessions du compromis que nos évêques ont déclaré inacceptables, lorsqu'il proclame "substantielles" ces concessions qu'ils ont dénoncées comme illusoire, il tente indubitablement de jeter du louche sur l'attitude de notre épiscopat et de le mettre en opposition avec l'Encyclique.

" Ici, la précision dans les termes est d'une importance exceptionnelle. .

" Le *Courrier du Canada* avait accusé le *Tablet* "d'essayer tortueusement de montrer dans l'Encyclique un blâme pour notre épiscopat, lorsque l'action de celui-ci est exaltée et louée avec effusion par le Saint-Père." Nous avons nié le bien fondé de cette accusation ; mais il faut s'entendre sur la signification des mots *notre épiscopat*.

" Par ces mots nous entendons l'épiscopat canadien, l'épiscopat de la Confédération. *C'est à cet épiscopat-la que le Saint-Père s'adresse, il ne faut pas l'oublier ; c'est l'action collective de l'épiscopat canadien qu'il approuve en termes explicites.*

" Maintenant, si par "notre épiscopat", M. Chapais entend un groupe des évêques du Dominion, c'est bien différend.

Il est possible que le "*Tablet*" se soit permis "d'essayer de montrer", non pas tortueusement, toutefois, une certaine dissemblance entre les conclusions de l'Encyclique et la position prise par ce groupe.

Sur ce point, le "*Courrier*" pourra discuter avec le "*Tablet*" tant qu'il voudra sans que nous songions le moins du monde à intervenir. C'est un sujet trop délicat pour nous ; et nous nous garderons bien de mettre le doigt entre l'écorce québécoise et l'arbre londonnien."

En voici un autre détaché de l'article dédié à la *Defense* :

" Que M. Fitzpatrick ait réussi à faire accepter au *Tablet* certaines de ses vues, non pas sur le fond de la question scolaire, mais sur le "moyen" de faire rendre justice à la minorité manitobaine, c'est possible. Que ce "moyen" ne paraisse pas le meilleur à un certain nombre de personnes dans la province de Québec, c'est encore possible. *Après tout, le Saint-Père, dans sa récente Encyclique, ne laisse-t-Il pas aux catholiques une grande liberté dans le choix des moyens qu'on doit employer pour atteindre le but vers lequel tous doivent tendre ! Et si le Pape laisse cette liberté aux catholiques, peut-on blâmer ceux qui en usent, pourvu qu'ils en usent sans arrière-pensée, et avec la ferme détermination d'arriver, par le moyen de leur choix, au but indiqué par le Saint-Père ?*"

Mais le bouquet, le voici :

" *Il nous a semble aussi, et il nous semble encore que la récente Encyclique trace à tous les journaux du Canada, à la "Verite" comme au "Courrier" et aux autres, une ligne de conduite quelque peu différente de celle que, tous ensemble, nous avons suivie jusqu'ici en traitant cette question des écoles du Manitoba. Nous voulons sincèrement nous conformer à cette nouvelle orientation que le Pape nous a donnée.*"

Du témoignage de la *Verite* elle-même, après le *Tablet*, il ressort donc que la lecture attentive, réfléchie de l'encyclique du pape ne peut que nous amener aux conclusions suivantes, savoir :

1o Le choix des *moyens* pour régler justement et légalement le différend scolaire doit et aurait dû être laissé à la conscience des citoyens ;

2o Un *groupe d'évêques*, celui formé par les évêques d'une province, par exemple la nôtre, ne constitue pas nécessairement l'épiscopat du pays, l'épiscopat canadien ;

3o Les félicitations du pape s'adressaient à

(Suite à la 6e page)

L'IRRESISTIBLE

(Dans un grand magasin de nouveautés.—

Madame Provyns.—Une ancienne belle dame sur le retour. Très serrée dans un corset haut montant qui met une barre au milieu du dos et comprime une poitrine qui s'en va à la dérive. Une taille sur laquelle on pourrait jouer du piano—à quatre mains. Le visage empâté est couperosé, et cette couperose dissimulée sous du cold-cream recouvert d'une épaisse couche de poudre de riz donne aux joues la couleur spéciale aux framboises trop mûres. Pleine de désinvolture, Mme Provyns fend la foule, avec des airs provocants et des regards qui dévisagent les hommes, hardiment. Elle est accompagnée d'une amie, le repoussoir quelconque.)

L'amie.—Où allons-nous, maintenant ?

Mme Provyns.—Aux gants, ma chère, aux gants. Attendez un peu ; nous allons bien nous amuser.

L'amie.—Comment ?

Mme Provyns.—Figurez-vous qu'il y a là un commis qui me fait la cour.

L'amie.—Bah !

Mme Provyns.—Il est très joli garçon : seulement, ce n'est qu'un commis... Et moi...

(Elle esquisse une moue de mépris.)

L'amie.—Est-ce qu'il s'est prononcé ?

Mme Provyns.—Oh ! non, jamais !... S'il m'avait dit un seul mot que je ne dusse pas entendre, je ne serais pas retournée à son rayon... J'aurais même prévenu l'inspecteur.

L'amie.—Alors, comment savez-vous ?

Mme Provyns.—Par ses regards... et ses amabilités. Quand j'arrive, il abandonne toutes ses clientes. Et il est prévenant ! Et il me lance des clins d'yeux ! Et il s'inquiète de ma santé ! Un jour, où je toussais, il m'a demandé si je ne serais pas fâchée qu'il m'offrit des pastilles...

L'amie.—Du sérail ?

Mme Provyns.—Voulez-vous vous taire ! Vous comprenez que je n'ai jamais raconté ça à mon mari. Il aurait fait sa moue, sa grosse moue de vieux singe. Mais je l'ai dit à Gaston.

L'amie.—Gaston ? votre ami ?

Mme Provyns.—Oui. Ça l'a beaucoup amusé... Chaque fois qu'il sait que je suis venue ici, il me taquine... Et nous nous racommodons délicieusement.

L'amie.—Est-ce que vous venez souvent ?

Mme Provyns.—Le plus que je peux.

L'amie, avec un sourire.—Compliments à Gaston.

(Tout en parlant, ces dames sont arrivées au rayon des gants. Un commis aussitôt s'empresse : il a une jolie tête de Méridional, aux cheveux frisés, aux yeux profonds, au teint mat.)

L'amie, bas.—C'est lui ?

Mme Provyns.—Oui.

Le commis, à Mme Provyns.—Oh ! madame, comme vous faites bien de venir aujourd'hui ! J'ai pour vous des gants de Suède merveilleux... Une occasion, une véritable occasion...

Mme Provyns.—C'est que je désirerais du chevreau...

Le commis.—Bien, bien ; je vais vous en donner... Mais je vous ferai voir ensuite le suède... J'y tiens... (Prenant la main de Mme Provyns.) Nous disons?... Cinq trois quarts ? Dans les nuances claires ?

Mme Provyns.—Oui.

Le commis.—La jolie main !

Mme Provyns, se défendant.—Oh !

Le commis.—Si, si, croyez-moi. J'en vois, des mains...

Mme Provyns.—Il y en a de plus petites...

Le commis.—Mais très peu d'aussi bien faites... Vous avez des doigts fuselés... C'est très rare, les doigts fuselés... (Abandonnant la main.) Nous disions donc du chevreau... Cinq trois quarts.

(Il va quelques pas plus loin. Il rencontre un commis avec lequel il s'entretient à voix basse.)

Le commis.—Où sont les gants de chevreau rouge, vous savez, les six paires que nous n'arrivons pas à placer?... J'ai là une cliente à qui je vais pouvoir les refiler... Elle croit que je lui fais la cour... Regardez son visage. On dirait qu'elle vient de le tremper dans un fromage blanc. Oh ! la ! la ! A moi, le musée des antiques !

(Il revient, le sourire aux lèvres, très aimable, avec les six paires de gants.)

Le commis.—Voilà ce que nous avons de plus nouveau.

Mme Provyns.—Vraiment ? Des gants sang-de-bœuf ? Mais je croyais que ça ne se portait plus ?

Le commis.—Ça se portera énormément coté. Nous venons de les recevoir ce matin.

(Lançant un coup d'œil tendre à la cliente.)
Vous mettez beaucoup de gris, n'est-ce pas, madame ?

Mme Provyns.—En effet.

Le commis, les yeux noyés.—Je l'ai remarqué... Eh bien ! les gants rouges avec du gris, c'est délicieux. Croyez-moi, vous serez une des premières à lancer la mode...

Mme Provyns, s'asseyant sur une chaise haute et posant les coudes sur le comptoir, les mains en l'air.—Voulez-vous m'en essayer une paire ?

Le commis.—Comment donc !

(Il gante Mme Provyns. Ce pendant il parle avec des inflexions caressantes ; quand il a fini de parler, il regarde la cliente, comme si la vue de cette adorable femme le rendait fou d'amour. Mme Provyns lance de temps en temps un coup d'œil à son amie, avec l'air de dire : "Hein ! m'aime-t-il assez ?" Enfin l'essayage est terminé.)

Le commis.—Vous voyez, vous n'avez jamais été mieux gantée.

Mme Provyns.—En effet... (À l'amie :) Qu'en pensez-vous ?

L'amie, pas convaincue.—Voui... voui...

Le commis.—Alors, je vous en donne six paires ? ...

Mme Provyns.—Oh ! c'est peut être beaucoup... Trois...

Le commis.—Non, non, croyez-moi ; prenez tout. Il n'en reste plus d'autres. À la fabrique, on ne pourra pas maintenant nous en livrer avant un mois.

Mme Provyns.—Bien. Alors, mettez-moi les six paires de côté.

Le commis.—Maintenant, je vais vous faire voir les suèdes. (Tout en allant chercher les gants :) Cette fois, il faut que je lui en colle douze paires. Ah ! les sang-de-bœuf étaient durs à essayer ! J'en ai chaud... Elle veut du cinq trois quarts. Elle gante hardiment du six. Et ses doigts fuselés ! Ils sont carrés comme une règle. Et elle croit que je... ? Ah ! douces illusions des cinquante ans !

(Il revient avec "le suède".)

Le commis.—Tenez, tâtez cette peau... Comme elle est souple... comme elle est moelleuse !... Ainsi que je vous l'ai dit, c'est une occasion, une véritable occasion... Trois francs vingt-cinq la paire... On les vend quatre-vingt-quinze au Bon Marché.

Mme Provyns.—Voulez-vous me les essayer ?

(Le commis se dévoue une seconde fois.)

Le commis.—C'est un plaisir que de vous essayer des gants... Vous avez une main qui fond... une véritable main qui fond...

Mme Provyns, extasiée.—C'est vrai... Je prends la douzaine... Maintenant, je voudrais des gants à vingt boutons...

Le commis.—Blancs ou couleur paille ?

Mme Prouvyns.—Qu'est-ce qu'on porte ?

Le commis.—C'est affaire de goût... Mais, pour les jeunes femmes, je trouve que le blanc va mieux. Prenez des blancs Une douzaine, n'est-ce pas ?

Mme Provyns.—Oui... (À l'amie :) Et moi qui étais venue pour acheter trois paires de gants !... Je vois la tête de mon mari quand on lui présentera la note...

L'amie.—La moue du vieux singe ! Oui, mais, ensuite, il y aura le raccommodement avec Gaston ? Ceci compense cela.

Mme Provyns.—Gaston ! Vous m'y faites penser... Filons vite ; il doit m'attendre depuis une heure... (Au commis.) Vous m'enverrez ça, n'est-ce pas, monsieur ? Vous savez mon nom et mon adresse ?

Le commis.—Oh ! oui, madame ; c'est tout ce que vous désirez ?

Mme Provyns.—Pour aujourd'hui, oui.

Le commis.—Je regrette... je regrette beaucoup. (Avec un soupir.) J'espère que j'aurai le plaisir de vous revoir la semaine prochaine... Notre fabricant d'Angleterre doit nous adresser un article tout à fait nouveau... A bientôt, madame !

(Il salue, avec un dernier regard languoureux, qu'accompagne un profond soupir.)

Mme Provyns, à l'amie.—Hein ? Croyez-vous, ce pauvre garçon !... Quelle adoration pour moi !

L'amie, sceptique.—Il en mourra.

Le commis, avec un rire.—Les sang-de-bœuf sont enfin partis... Leur couleur s'harmonisera parfaitement avec la couperose du visage... (À une grosse dame à tournure endimanchée qui s'approche.) Madame désire des gants ? Quelle pointure ?

La grosse dame, tendant une patte de carabinier.—Huit et quart.

Le commis.—Si madame veut me donner sa main ?... Un peu forte... Mais les doigts sont fuselés... (Regardant avec des yeux câlins la grosse dame qui rougit.) C'est très rare, les doigts fuselés... Et votre main fond... Vous avez une main qui fond...

Auguste Germain.

(Suite de la 3e page)

l'épiscopat de la *Confederation* pour son action collective, et non a certains évêques dont les actes isolés et arbitraires ont trouvé leur réprobation dans l'attitude tout opposée du pape ;

40 L'arrangement conclu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Manitoba, malgré ses imperfections et ses défauts, n'est pas aussi anti-catholique qu'on l'a dit et déclaré avec autorité ;

50 L'encyclique indique aux organes cléricaux et conservateurs une ligne de conduite différente de celle qu'ils ont tous suivie jusqu'ici, et, nous le craignons, qu'ils continueront de suivre en dépit du pape, si l'on en juge par ce que la *Verite* nous met sous les yeux.

Nous avons tenu à revenir encore une fois sur ce sujet vieux, si vieux, pour bien démontrer que nous ne sommes pas si horrible qu'on l'affirme aux petites filles, puisque nous sommes d'accord avec un organe de cardinal et, ce qui plus est, avec l'organe de M. Tardivel !

Nous voilà donc en excellente compagnie.

Tant mieux. Il y a à Saint-Jérôme des vicaires si rigoureux sur le choix des... fréquentations.

L'ennemie

Je hais la guerre.

Je la hais d'enfance ; parce que, petite fille, j'ai entendu conter par mon père comment notre aîné, un beau et brave gars, à trente ans capitaine, était tombé bêtement sous des balles françaises en une méprise nocturne d'avant-postes, dans les tranchées de Sébastopol ; parce que, plus tard, j'ai vu les miens sangloter d'une autre catastrophe : mon second oncle, le cadet adoré, du même grade, du même âge, frappé à Saint-Privat, agonisant vingt-quatre heures sous un hangar, à l'abandon avant que de mourir ; parce que, fillette dans Paris bloqué, j'ai contemplé la sublime horreur de la canonnade, de l'incendie, de la famine, aidé à ramasser, à soigner des enfants de mon âge dont la cervelle coulait sur le cartable d'écolier,

Je la hais d'élan parce qu'elle est laide, sale, stérile, n'enfantant que le désordre, contraire à toute beauté, parce que les tripes à l'air, verdâtres et grouillantes répugnent à mon esthétique — et à celle de bien d'autres ! — parce qu'elle est l'effort dans le vide, la dépense dans le gouffre, " qu'elle n'a jamais affranchi ni une idée, ni un peuple, eût-elle l'indépendance pour marraine ; parce qu'à l'état de stricte défense du foyer, elle peut violenter la sympathie et l'admiration : Numance, Carthage, les Flandres contre le duc d'Albe, Moscou contre Napoléon !

Mais je la hais surtout, la gueuse, par réflexion, contre l'instinct ; parce qu'en moi comme en les autres, dans la femme civilisée, elle éveille la bête sauvage, l'ancêtre primitive, la femelle inhumaine et féroce, proie et prix du vainqueur ; parce que si nous avons appris la pitié pour la faiblesse, notre amour continue d'être réservé à la force, muscles ou intellect ; parce que, susceptible de consoler le vaincu, notre tendresse, d'être sans fierté, change de caractère, se fait maternelle et protectrice, descend d'un cran, dans la hiérarchie du sentiment ; parce que, sous nos chiffons de soie, dans les parfums, dans les rythmes, parmi les roses, nous avons gardé l'âme obscure, éprise de domination qui rôdait dans les cavernes, à l'âge de pierre, parmi les relents du carnage — et que si la guerre éclatait demain, toutes, on se laisserait peut-être encor griser par la musique des fanfares et prendre comme des allouettes, au miroir de l'armure étincelant dans le soleil !

O femmes, pour parler de la guerre, ne regardez pas le régiment qui passe — mais vers l'ambulance où sont les blessés, vers le charnier où sont les morts ! . . .

SÉVERINE,

(dans la *Bataille*.)

— Assurez votre vie dans la GREAT WEST, compagnie qui a obtenu une moyenne de sept pour cent sur ses placements depuis son organisation. Ses placements sont sur des propriétés de ville rapportant des bénéfices.

Seul agent pour le district : M. JOS CORBÉIL, Saint-Jérôme.

SOINS AUX MALADES

CHAPITRE V

Fomentations

(Suite)

Les fomentations sont plus faciles à appliquer et plus légères que les cataplasmes. Elles doivent être changées souvent, car elles se refroidissent presque de suite. Prenez deux morceaux de flanelle assez grands pour être pliés en deux, une grosse serviette, un bassin et un chaudron d'eau bouillante. Posez la serviette dans le bassin de manière à ce que les coins dépassent le bord. Prenez les bouts secs de la serviette, un dans chaque main et tordez-les dans une direction opposée en la sortant de l'eau. De cette façon on fait sortir toute l'eau de la flanelle sans se brûler les mains. Détordez la serviette, enlevez la flanelle chaude, secouez-la et posez-la sur le malade.

Après avoir cessé les fomentations essuyez l'endroit qu'elles ont occupé et couvrez-le d'une flanelle chaude et sèche. La robe de nuit et le drap ne doivent jamais être mouillés.

On ajoute quelquefois de la moutarde à l'eau lorsque la douleur est forte ; une cuillerée à thé comble pour une chopine d'eau. L'eau de moutarde peut être réchauffée plusieurs fois.

Chaleur sèche

Une bouteille d'eau chaude est un excellent moyen pour appliquer de la chaleur sèche. Les personnes sujettes à l'insomnie ont généralement les pieds froids. Une bouteille d'eau chaude fait disparaître ces inconvénients en activant la circulation du sang. La pression sur le cerveau est soulagée et le sommeil s'en suit. Une chaleur constante calme les douleurs causées par le rhumatisme, la névralgie, le tic douloureux ou le mal d'oreilles. Une bouteille ordinaire doit être enveloppée d'une serviette avant de l'appliquer.

Si on n'a pas de bouteille en caoutchouc faite pour cet usage, on peut se servir au besoin

d'une bouteille ordinaire ou d'une cruche de grès, mais cela n'est pas aussi commode, et le poids est un grand inconvénient dans bien des cas.

(A suivre)

LA GRIPPE

Infailiblement enrayée par le

VIN MORIN

Creso-Phates

Le seul remède, l'unique antidote contre la grippe, ce fléau des campagnes comme des villes ce mal incontrôlable ne laissant sur son passage que souffrance et deuil, est le VIN MORIN à la Créosote et aux Hypophosphites.

Lorsque vous sentez atteint de cette maladie terrible ayez tout de suite une bouteille de cette précieuse préparation et prenez-en sans retard.

Méfiez-vous des contrefaçons. Evitez avec soin toutes ces médecines inutiles, ces panacées sans valeur, ces mille et une préparations qui ne valent rien.

Le VIN MORIN CRÉSO-PHATES est paqueté dans une boîte ronde, rouge, portant la signature du Dr Ed. Morin sur l'étiquette.

En vente partout.

F. X. AUBIN, CONFISEUR
RUE ST-GEORGES
....SAINT-JEROME, P. Q....

Avis aux fermiers, lisez !

POURQUOI ne rendriez-vous pas votre lit confortable ?

Je puis vous fournir de très bons matelas doublés en pure laine pour \$2.00 à \$6.00. Si vous en avez de vieux, je vous les remettrai à neuf, pour \$1.25

Venez voir mes marchandises, vous serez les bienvenus.

Vous paierez argent comptant ou en échange de bonne plume

Ecrivez ou venez me voir.

JOHN FORSYTHE

Lachute, P. Q.

Les tribulations

D'UN

Pêcheur à la ligne

12 PAR

A. BROWN

VI

Et Julien Tafforel nous conta, avec un brio étourdissant, une verve étincelante, les folies gastronomiques des Romains. Il nous cita Asturius Celer qui paya huit mille sesterces un seul muge ; Callidore, qui vendit un de ses esclaves treize mille écus pour acheter un barbeau pesant quatre livres, ce qui lui attira une apostrophe violente de Martial : « Misérable, ce n'est pas un poisson, c'est un homme, oui, c'est un homme que tu dévores ! »

Les Romains étonnèrent Vincent Champignol avec leur passion pour certains poissons. N'avaient-ils pas des viviers, d'immenses bassins construits à grands frais et dans lesquels ils plaçaient les espèces les plus recherchées ? Licinius Muréna, Lucius Philippus, Quintus Hortensius, Hirrius, Licinius Crassus, Vedius Polliion, Lucullus, le vainqueur de Mathridate, se signalèrent par leurs prodigalités et les richesses fabuleuses qu'ils consacrèrent à l'entretien de leurs étangs artificiels. Le dernier fit percer une montagne pour amener l'eau de mer dans l'une de ses campagnes, et ne parut, écrit Varron, se céder en rien à Neptune dans son empire sur les poissons.

Je ne parle pas des caprices bizarres de quelques citoyens de la Ville Éternelle pour les rougés, les murènes, les daurades. Quintus Hortensius, l'émule de Cicéron ; Antonia, la fille de Drusus ; Licinius Crassus, l'ami de César, pleuraient la mort de leurs murènes. Celui-ci fut plus affligé de la perte d'un de ses poissons qu'il ne l'avait été de la mort d'un de ses trois enfants. Julien Tafforel termina cette excursion dans le domaine historique en nous contant un fait cité par Sénèque. L'empereur Tibère reçut un mulle pesant quatre livres et demie ; il le mit à l'enchère, certain d'avance

qu'il serait acheté par Apicius ou Octavius, deux gourmands célèbres. Il ne se trompa point. Octavius acheta le rouget au prix de cinq cent mille sesterces, valant à peu près mille francs de notre monnaie.

— Si vous continuez, messieurs, dis-je ironiquement, ce n'est aucun de vous qui réclamera aujourd'hui un pareil bénéfice.

En ce moment, une carpe morte passa, le ventre en l'air, entraînée par le courant. Naturellement, elle devint l'objet d'une conversation où j'appris bien des choses intéressantes. Pour moi, et probablement pour Vincent Champignol, la carpe n'était qu'un vulgaire cyprin ayant des qualités fort recommandables... aux yeux de la cuisinière. Le peintre nous surprit par les détails curieux qu'il nous donna sur ce gallinacé de nos rivières.

— La carpe, nous dit-il, est originaire de l'Asie Mineure ; elle se recommande par sa chair savoureuse. Les Romains l'appréciaient, et au temps de Pline, ils la recevaient à grands frais au moyen de bateaux-viviers construits exprès. On prétend qu'elle fut introduite dans les fleuves de l'Europe septentrionale au commencement du xvii^e siècle par le burgrave Casper von Nostez ou par l'Anglais Leonard Marshall, un gentilhomme de Plumstead, dans le Sussex. Il est indéniable que Pierre Oxe l'acclimata dans le Danemark en 1560.

Cependant, la carpe est mentionnée bien avant le xvii^e siècle dans des documents dont chaque confrérie de pêcheurs à la ligne devrait posséder une copie. En 1258, une ordonnance royale la désigne sous le nom de *Carpau*. Le livre de *Saint-Albans*, publié par Wynkyn de Wood, en 1486, contenant plusieurs traités sérieux compilés par dame Julyans Barnes, prieuresse du couvent de Sopwell, dit « que c'est un poisson délicat ». En 1328, à l'occasion du sacre de Philippe de Valois et de Jeanne de Bourgogne, la ville de Reims offrit au couple royal un festin où figurèrent deux mille six cent dix-neuf carpes.

— Où diantre prenez-vous tout cela ? s'écria Vincent Champignol rempli d'admiration :— vous êtes un puits de science, et il y a plaisir à vous écouter.

— La carpe vous étonnera bien davantage, continua Julien Tafforel, tout disposé à étaler son savoir devant une approbation qu'il recherchait ; je ne vous parlerai pas de sa longévité, de sa fécondité extraordinaire, de ses mœurs que tout le monde connaît. Avez-vous jamais remarqué sa bouche ?

— Parbleu ! c'est une bouche semblable à la bouche de tous les poissons d'eau douce.

— Détrompez-vous... ses lèvres sont protractiles, c'est-à-dire qu'elles forment un organe de préhension imitant un peu l'extrémité inférieure de la trompe de l'éléphant. Pour se nourrir, le poisson fouille le sable ou la vase, et en introduit dans sa bouche une certaine quantité au moyen de ses lèvres membraneuses. Vous supposez bien que la carpe, qui engraisse presque à vue d'œil, n'est point géophage et ne se contente pas d'un limon impur. Par un mécanisme d'*exglutition* encore inexplicé, elle rejette le sable avalé, conservant jusqu'à la dernière parcelle les parties nutritives qui s'y trouvaient.

— Il est fort probable, interrompis-je, qu'elle broie les aliments et que ceux dont la dureté n'est pas excessive sont mastiqués...

— Elle n'a pas de dents.

— Vous plaisantez, sans doute.

— Non, parbleu !... Du moins, elle n'a pas de dents dans la bouche. Elles sont placées dans le gosier. Se nourrissant presque exclusivement de matières végétales, et surtout de graines, les cyprins n'ont nul besoin de mordre et de déchirer. Il leur faut une machine à concasser, à broyer, et ils l'ont. Leur pharynx présente un instrument d'écrasement perfectionné et composé de cinq grosses dents implantées de chaque côté, dans les os pharyngiens ; un peu en arrière et au-dessus, se trouve un disque émailé, sorte d'enclume tenant aux os du crâne qui aide le broyage des aliments.

— Eh bien, fit Vincent Champignol, j'ai pris et mangé force carpes, et pourtant, je ne m'étais jamais douté de cela.

— Parce que vous n'avez recherché dans la pêche qu'un passe-temps et non un sujet d'études sérieuses.

Mais ne lâchons pas la carpe tant que nous la tenons... Saviez-vous, messieurs, que certains "éleveurs" sont parvenus à la domestiquer ? Elle accourt à la voix de celui qui distribue un supplément de nourriture dans les étangs et se laisse même caresser. Mais les Hollandais font mieux, ils sortent la carpe hors de l'eau et l'engraissent.

Les Hollandais enveloppent la carpe de mousse humide, d'herbes mouillées, et la tiennent en un endroit obscur et dont la température est constante. Un baquet lui sert de cage, ou mieux, de *mue* à volaille, et chaque jour, à plusieurs reprises, une servante vient la "gaver" comme s'il s'agissait d'oies de Toulouse, de

poulardes du Mans ou de canards de Picardie. Elle introduit dans leur bouche des grains cuits, du lait caillé, du pain imbibé de vin, des pâtes composées de farine, de son et de lait. Après trois ou quatre semaines de ce régime, l'animal est à point pour figurer dignement sur une table et flatter le palais des gourmets.

Julien Tafforel causa longuement ainsi et sut nous faire oublier que nous n'étions pas précisément au bord de l'eau pour ajouter un chapitre à l'histoire naturelle des poissons de Lacépède ou de Valenciennes.

Vincent Champignol se pencha vers moi et me dit :

— Mon adversaire est un homme instruit... Je ne serais nullement étonné qu'il fût de bonne famille.

— C'est aussi mon opinion, répondis-je.

— Ne peut-on savoir son nom ?

— Je me remuerai pour cela... Il sera bien fin s'il parvient à le cacher longtemps encore.

Comme la chaleur augmentait et que les deux pêcheurs ne prenaient absolument rien... et pour cause, je proposai d'ajourner la lutte. Vincent Champignol fit la grimace, car il eût désiré une bataille moins indécise. Cependant, il me dit :

— Quel tribut le vaincu devra-t-il payer ?

— C'est bien simple, répondis-je ; il nous invitera à déjeuner chez lui... et avec les poissons pris ici.

Et me penchant vers l'ancien mercier, j'ajoutai rapidement :

— Vous serez vainqueur et votre antagoniste ne saurait échapper aux obligations imposées. Nous connaissons ainsi son domicile et son nom.

— Ça me va ! répondit Vincent Champignol.

— Que pensez-vous de ces nouvelles conditions ? demandai-je à Julien Tafforel.

— Je les accepte sans les discuter.

— Alors, puisque vous êtes d'accord, recommencez.

Mais le feu sacré n'y était plus. L'ennui, la lassitude occasionnée par la chaleur, firent écouter d'une oreille favorable mes nouvelles propositions d'ajournement.

— Vous feriez mieux, dis-je, de pêcher au crépuscule. Des praticiens expérimentés m'ont souvent conté combien les heures du soir sont propices à la pêche. Soit que le poisson énérvé par les rayons du soleil devienne plus alerte avec la fraîcheur, soit qu'il désire bien manger avant de s'endormir, il entre en chasse et se jette gloutonnement sur les proies mises à sa portée. (A suivre)

Hors-d'œuvre

Intéressant pour les casuistes.

La *Verite*, parlant du cas de M. Bruneau, député de Richelieu, qui aurait *envoyé*, puis retiré sa lettre de démission à M. Edgar avant que celui-ci ait eu le temps d'en prendre connaissance, se demande sérieusement si, tout de même, la démission n'est pas valable.

“La loi, ajoute la *Verite*, dit que, pour être valide, la démission d'un député doit être *envoyée* au speaker; mais ne dit pas que le speaker doit lire le document. Or, il est avéré que la démission de M. Bruneau a été envoyée au speaker qui l'a reçue et qui, à la demande de M. Bruneau, lui a remis sa lettre sans l'ouvrir. Il nous semble que le siège de Richelieu est réellement vacant.”

Si l'organe des curés pouvait être pris au sérieux, on en arriverait aux plus abracadabrantes situations.

Imaginons la scène :

Le député démissionnaire. — Monsieur le speaker, je vous apporte ma démission écrite.

Le speaker. — Très bien, déposez-la. Au fait, vous savez que la loi ne m'oblige pas à lire les lettres de démission de députés. Une bonne corvée de moins, allez ! Permettez donc que j'enfouisse sans cérémonies la vôtre au fond de mes casiers. (M. le speaker remet telle quelle la lettre fermée à son secrétaire qui s'empresse de la faire disparaître.)

Deux heures après, notre député démissionnaire s'aperçoit qu'il a fait erreur, et qu'au lieu de sa lettre de démission c'est celle qu'il a reçue la veille d'une douce amie que M. le speaker a remise dans ses casiers !

Cette démission est-elle valable ?

A propos du traitement minimum.

M. Tardivel, dans le dernier numéro de la *Verite*, n'admet pas que le conseil de l'instruction publique ait eu le droit de forcer les municipalités scolaires à payer telle somme à leurs institutrices, sous peine de perdre toute allocation provinciale. Il y avait là, croit-on, ingratitude excessive.

M. Nantel nous apprend maintenant qu'il n'est plus question de replacer M. Chapleau à la tête des conservateurs.

Il faut donc que sir Adolphe ait fini par s'apercevoir qu'il n'a plus rien à faire dans la politique canadienne. Et le père Lévesque qui se flattait de cueillir des lauriers à ses côtés !

Nous ne devons pas perdre de vue, cependant, que M. Nantel surtout depuis que ses projets de coalition sont évanouis, travaillait à réorganiser le parti conservateur avec la *Minerve* ressuscitée pour organe et Chapleau comme chef suprême. Mais puisque M. Chapleau ne veut plus à qui ira le bâton de commandement, si ce n'est à M. Nantel lui-même.

Une question et une appréciation que le directeur de la *Verite* aurait dû faire en 1896, lorsque est paru le mandement collectif d'un groupe d'évêques canadiens sur la question des écoles.

“J'aurais bien des choses à vous dire à propos de la loi rémédiate Dickey et du rôle que le parti libéral-conservateur a joué pendant six ans. Cela m'entraînerait trop loin. Une seule observation. Les évêques du Dominion ont-ils accepté cette loi, officiellement, et de façon à faire aux catholiques un devoir de conscience de l'accepter ? Je ne le crois pas, et le Pape ne semble pas le dire” (*Lettre à un correspondant respecte*).

Officiellement, non ; mais la parole de Mgr Langevin devrait valoir quelque chose pour M. Tardivel. Voici trois télégrammes bien authentiques qui pourraient jeter quelque lumière sur le sujet.

(*Télégramme adresse au R. P. Lacombe*)

“Loi applicable, efficace et satisfaisante. Je l'approuve. Tous les évêques et tous les véritables catholiques doivent l'approuver. Notre vie est dans la loi . . .

“Archevêque Langevin.”

(*Autre télégramme adresse à M. Luriviere*)

“Aucun évêque ne diffère d'avec moi ; tous sont extrêmement sympathiques. Les catholiques qui combattent le bill trahissent la minorité catholique.

“A. D. Langevin,
“Archevêque de St-Boniface.”

(*Telegramme adresse à Sir Charles Tupper*)

“ Au nom de la minorité catholique de Manitoba, que je représente officiellement, je demande à la Chambre des Communes d'adopter le Bill Réparateur dans son entier, tel qu'il est aujourd'hui amendé. Cette mesure sera satisfaisante à la dite minorité catholique, qui l'accepte comme un règlement substantiel, praticable et final de la question scolaire, suivant la Constitution.

“ A. D. Langevin,

“ Archevêque de St-Boniface.”

Ont voté contre le bill :

LAURIER, TARTE, CHOQUETTE, GUAY, GODBOUT, MONET, LANGELIER, LEGRIS, PREFONTAINE, GEOFFRION, LEDUC, BERNIER, BRODEUR, LAVERGNE, RINFRET, BECHARD, CARROLL, CHARBONNEAU, PROULX, BRUNEAU, MIGNAULT, HARWOOD, BOURASSA, McSHANE, FAUVEL.

Tous des rouges !

Eh bien nous en appelons au père Lévesque et à ses consultants : Sont-ils encore disposés à dire avec Mgr Langevin que ces catholiques-là qui combattaient le bill mystificateur étaient des traîtres et des renégats ? Où sont les vilipendés ? Nous vous renvoyons à Tardivel.

Autre question. Mgr Langevin disait-il la vérité quand il affirmait que TOUS les évêques du Canada approuvaient et acceptaient le bill Dickey comme un règlement final de la question ? Et s'il disait la vérité, qui nous dira pourquoi tous et chacun des trente et un évêques signataires de la requête au gouverneur-général demandant le *desaveu* des lois scolaires (1894) n'ont pas voulu signer le mandement collectif des douze évêques de cette province (1896) qui ont imposé en conscience aux catholiques l'obligation d'élire des partisans du fameux bill réparateur ?

La parole est au Nord et ses souffleurs.

Ah ! ah ! c'est le règlement des comptes à ce qu'il paraît. Bravo ! Tardivel.

Voici ce que répond la *Vérité* aux curés furieux de ses excès de franchise depuis quelque temps.

“ Nous avertissons qui de droit qu'on ne nous effrayera pas en provoquant des désabonnements. Nous connaissons, depuis dix-sept ans, le désabonnement *ab irato*. Cette puérilité n'a jamais eu le don de nous émouvoir, même lorsque le journal, étant encore mal assis, quelques abonnements de moins pouvaient avoir des conséquences fâcheuses pour nous. A plus forte raison est-il inutile aujourd'hui d'employer contre nous cet *imblle telum*.

“ Les lettres anonymes sont également inutiles.”

Diable !

M. l'abbé G. Raison a, un jour, écrit dans le *Nord* que “ le prêtre comme simple particulier, “ comme citoyen relève des tribunaux civils ; “ mais que dans l'exercice de ses fonctions de “ pasteur d'âmes, il n'est soumis qu'à son évêque.” Nous l'avons alors approuvé absolument. Qu'est-ce que M. l'abbé peut exiger de plus d'un pauvre laïque ?

Le *Nord* semble très mécontent de la tournure que prend la discussion. Est-ce notre faute à nous si le charitable abbé, lorsqu'il a voulu nous sauter dessus, a mal mesuré son élan et est tombé dans l'hétérodoxie ? La doctrine définie par NN. SS. les Evêques est bien catégorique : L'Eglise, disent-ils, revendique le droit de juger par elle-même les personnes ecclésiastiques et s'oppose à ce qu'elles soient citées devant les tribunaux civils, même dans les causes criminelles. M. l'abbé déclare que le “ Manuel du citoyen catholique ” est conforme au droit canon. Nous le croyons sans peine. Mais alors, pourquoi le brave homme s'est-il inscrit en faux contre une doctrine aussi orthodoxe en affirmant avec aplomb que le prêtre, comme citoyen, comme simple particulier, relève des tribunaux laïques et non ecclésiastiques ?

C'est ce qu'il s'efforce en vain d'expliquer dans le *Nord* à coups de textes contradictoires. Le pauvre hère nous fait pitié !

MM. HAMEL & VERRÉ, de la rue Saint-Joseph, 133, à Québec, sont nos représentants pour la vieille capitale et pour Lévis.

Jeux d'Esprit

ÉNIGME

Je suis dur sur la croix et doux dans le supplice,
Les haches sur mon sort ont aussi grand pou-
voir,
En chacun, cher lecteur, deux fois tu peux me
voir,
Et le tabac me rend muet, Dieu me bénisse.

CHARADE

Mon premier est le premier,
Mon second n'a pas de second,
Mon tout est un mot qu'on ne voudrait jamais
vous dire.

Solutions des derniers problèmes :

CHARADE : Cigare.

ANAGRAMMES : 1 Marie-Louise, 2 Boniface,
3 Julien l'apostat, 4 Papinneau, 5 Samuel, 6 Vic-
tor Emmanuel, 7 Jeanne d'Arc, 8 Jean Jacques
Rousseau.

CA ET LA

Concurrence historique.

Personne ne ressemble moins à Camille Des-
moulins que M. Zola. Il se trouve cependant,
par une coïncidence étrange, que tous deux,
l'un sous la sentence du tribunal révolution-
naire, l'autre sous celle du jury de la Seine,
ont proféré, dans leur fureur, le même mot :
Cannibales !

Camille Desmoulins, maudissant ses juges,
criait, entre les mains des exécuteurs, quand
ils le saisirent pour le faire monter sur la char-
rette fatale : " Les cannibales !... Faut-il que
j'aie été la dupe de Robespierre !... "

" Cannibales ! " a dit à mi-voix M. Zola, en
se tournant vers le public qui applaudissait à
l'arrêt de la cour.

La différence essentielle c'est qu'après cet
effet oratoire Camille Desmoulins est aller dî-
ner chez Pluton et M. Zola chez des amis.

Le Dr Y... qui possède une maison de santé
où il traite les maladies nerveuses, a les jardins
potagers les mieux cultivés des environs de
Paris.

— Ça doit vous coûter cher d'entretien, lui
disait un confrère.

— Ça ne me coûte rien, répondit-il en sou-
riant.

Or, voici le truc du malin docteur.

Quand on lui amène un client, il dit grave-
ment, après auscultation :

— Il fous faut de l'exercice, beaucoup d'ex-
ercice !

— Mais, docteur, je ne peux pourtant pas
faire du trapèze ou de la barre fixe ! gémit le
patient.

— Non, vous vous casseriez les jambes...
Tenez, voici une bêche, un râteau et un arro-
soir ; bêchez, sarcez, arrosez !

Et le malade bêche, sarce et arrose. Au
bout d'un mois de cet exercice, il s'en va, les
nerfs calmés, après avoir payé généreusement
le bon docteur, qui trouve ainsi le moyen de
faire cultiver son jardin par-dessus le marché.

Joseph est entré depuis peu au service de
deux vieux garçons, les deux frères, qui se res-
semblent beaucoup, mais dont l'un est affecté
de surdité.

L'autre matin, croyant avoir affaire à ce der-
nier, il lui remet les lettres et journaux en lui
disant :

— Voilà le courrier, vieux daim !

Mais quelle n'est pas sa confusion en enten-
dant le bonhomme lui répondre avec mansue-
tude :

— Mon ami, c'est mon frère qui est sourd.

Loteries originales.

Alors qu'en France les loteries organisées
par les journaux ont été supprimées, elles ob-
tiennent en Hollande un grand succès et don-
nent lieu à des joutes sensationnelles entre
confrères.

Le " Nieuwe Koerier " de Ruremonde avait
organisé, entre ses lecteurs, un tirage de deux
cents objets dont la prime principale était une
vache (!) que le directeur rachetait pour 50
florins ; le " Koerier " de Heerlen a voulu faire
mieux et met en loterie une étable comprenant
un poulain, deux génisses, deux verrats et deux
truies.

Voilà des lots qui peuvent être gênants pour
un lecteur demeurant au cinquième étage !

L'empereur d'Allemagne vient de faire ca-
deau à son cousin, le duc de Cambridge, d'un
jeu de cartes très particulier et à coup sûr fort
original.

Au lieu des figures traditionnelles, les rois et
dames sont représentés par les souverains et
souveraines actuellement régnant en Europe.
Pour les valets, — allusion d'un goût douteux,

—le kaiser a choisi les traits des principaux ministres de l'empire allemand. Et voilà!...

Le roi de cœur est Léopold II, le roi de carreau est Humbert Ier, le roi de pique est Nicolas II et le roi de trèfle sa majesté germanique elle-même.—La dame de cœur est la reine Victoria, la dame de carreau est la reine Marguerite d'Italie, la dame de pique est la tsarine et la dame de trèfle l'impératrice Elisabeth d'Autriche.

Il n'existe que deux exemplaires de ce jeu de cartes. L'un vient d'être donné, comme nous l'avons dit, au duc de Cambridge, l'autre appartient à l'empereur d'Allemagne, qui les a fait faire, sur ses dessins, par la manufacture impériale d'Altenburg, près de Berlin.

Livres, Journaux, Etc.

(Il sera rendu compte dans ce journal de tous les ouvrages dont on nous enverra un exemplaire.)

L'ART MUSICAL

Sommaire du numéro de mars. — Vignettes : Marmontel, A. J. Boucher, Raoul Pugno, Pol Plançon.

Musique : Sans toi, Guy d'Hardelot ; Air de Ballet, G. Ludovic ; Consolation, Mendelssohn.

Texte : Chronique, J. de P. ; Marmontel, œuvres de Marmontel ; nos musiciens ; le mariage d'un musicien ; les maladies de la voix ; œuvres de Bourgault-Ducoudray ; Raoul Pugno ; instruments ; Réponses aux questions posées à l'Art Musical ; Bibliographie musicale ; Correspondances d'Europe, d'Amérique, etc., etc.

Abonnement, \$1.00 par année. B. P. 2181, Montréal, ou 1676, rue Notre-Dame.

LES TROIS CRIMES

La librairie Leprohon et Leprohon vient de publier un livre plein d'actualité : " Les trois crimes. C'est l'histoire complète et exacte des sinistres tragédies qui ont ensanglanté la province pendant le dernier trimestre de l'année écoulée. Rawdon, St-Liboire, St-Canut sont désormais des localités lugubrement célèbres. L'émotion ressentie par la population au cours des enquêtes assure à ce livre impartial, écrit avec conscience, un succès basé sur la sorte de besoin que le public aura de conserver dans les annales de la famille le récit terrifiant de ces horribles attentats ; car en dehors de la curio-

sité explicable des lecteurs, ceux-ci trouveront dans ce livre, pour eux et pour ceux qui sont confiés à leurs soins, un enseignement moral de nature à les éloigner de toute mauvaise pensée en leur faisant prendre le crime en horreur et en leur démontrant que nul n'échappe à la vigilance de la police et à la rigueur des lois.

En vente chez Leprohon et Leprohon, 1629, rue Notre-Dame, Montréal.

LA LECTURE AU FOYER

Le dernier numéro contient une chronique canadienne, qui met au courant des faits importants survenus depuis un mois au Canada et aux Etats-Unis ; un roman magnifique intitulé " La conquête du bonheur " ; une chronique universelle. Cette livraison est enjolivée d'illustrations pleines d'actualité.

Abonnement : \$1.00 par année. S'adresser ou No 1877, rue Sainte-Catherine, Montréal.

Enregistrement des Fromageries et Beurreries

On se rappelle qu'en 1897, le Parlement fédéral passa la loi des laiteries, laquelle pourvoit, entre autre choses, à l'enregistrement des fromageries et beurreries. Déjà de quatre à cinq cents demandes ont été reçues de la part de propriétaires ou représentants de fabriques situées dans les diverses provinces du Canada. M. Robertson, commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière, qui a cette besogne en main, doit publier sous peu une liste officielle complète des fabriques inscrites au Registre, ainsi que des numéros assignés à ces fabriques.

Les personnes désireuses de faire mettre le nom de leur fromagerie ou de leur beurrerie sur la liste, feront bien de s'adresser sans retard au Département de l'Agriculture, Ottawa. Des formules de demande leur seront envoyées au besoin. L'enregistrement est gratuit.

ON PEUT LES EVITER

Pour éviter des complications fâcheuses dans les affections de la gorge, on doit prendre quelques doses de *BAUME RHUMAL*.

PAS NECESSAIRE

Nullement nécessaire de courir loin pour avoir le merveilleux *BAUME RHUMAL*, on le trouve dans toutes les pharmacies et épiceries à 25c la bouteille

Le Courrier des Etats-Unis

SEUL JOURNAL D'AMERIQUE

Publiant des dépêches spéciales de son correspondant de Paris, les dépêches de France et autres pays d'Europe de tous les grands journaux de New-York ainsi que les dépêches de la presse associée de toutes les parties du monde.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

Payable invariablement d'avance

	Un An	Six mois	3 mois
Edition Quotidienne (Courrier du Dimanche compris)	\$12 60	\$6 30	\$3 40
Courrier du Dimanche (paraissant le dimanche matin)	2 50	1 50	
Edition Hebdomadaire (paraissant le mardi matin)	5 20	2 60	1 50

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par Chèques, Traités, Mandats-Poste (Money-orders), ou Express-Money-Orders à l'ordre de

H. P. Sampers & Co.,

195 et 197, Fulton Street, NEW-YORK

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné,
demeurant à rue
comté province
déclare souscrire à un abonnement de

A

L'EGALITE

Ci-joint \$ en mandat, argent ou timbres-poste
pour l'abonnement et la prime. Numéro de la prime désiré :

Date

Signature :

COUPON-PRIME

✠ L'Égalité ✠

S. G. LAVIOLETTE

MARCHAND DE

FERRONNERIE, PEINTURES, VERNIS, FAIENCE, POTERIE, &c
 Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes,
 Coffres-forts, Poèles, Charbon, Horloges, &c.

ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE
MONTRES des meilleures Fabriques
à des prix défiant toute compétition

☞ M. Lavolette achète le vieux caoutchouc à raison de \$1 50 les cent livres ☞

S. G. LAVIOLETTE

ST-JEROME

The Merchants Bank of Canada

Bureau chef.....Montreal

CAPITAL PAYE **\$6,000,000**
FONDS de RESERVE **\$3,000,000**

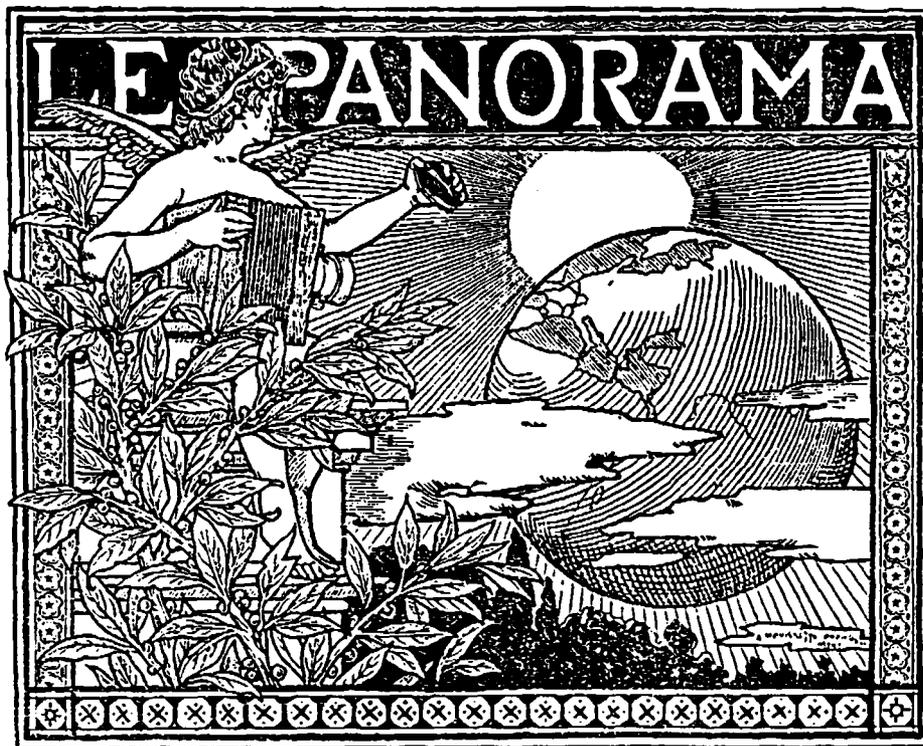
G. HAGUE, Gérant-général.
 THOMAS FYSHE, Gérant général adjoint.
 E. F. HEBDEN, Surintendant des succursales.

SUCCURSALES DANS TOUTES LES CITES ET DANS LES PRINCIPALES VILLES
 DE LA PUISSANCE DU CANADA

Fait toutes sortes de transactions de Banque.
 Change Anglais et Américain acheté et vendu.
 Nous escomptons les billets approuvés des manufacturiers, marchands, commerçants
 cultivateurs.
 Dépôts reçus et intérêts payés au taux courant.
 Lettres de crédit émises payables en Chine, au Japon et dans tous les pays du monde

A. C. E. DELMEGE, Gerant

Succursale de St-Jérôme



PRIMES

PREMIERE SÉRIE — A tous nos abonnés pour douze, pour six et même pour trois mois, ainsi qu'à tous les lecteurs au numéro porteurs de notre coupon de prime, nous offrons un riche album du dernier

Panorama-Salon de 1897

Le Panorama reproduit les œuvres les plus importantes, — Peinture et Sculpture — exposées en mai et juin 1897 au Palais des Champs-Élysées et du Champ de Mars, à Paris. Une notice de M. Gaston Schéfer, critique d'art, accompagne chaque gravure. Le Panorama-Salon, avec ses seize belles photogravures en teintes variées, d'un travail irréprochable et d'un goût si exquis constitue une œuvre d'art vraiment riche et digne de figurer sur la table de n'importe quel salon. Aucun journal ou revue n'a encore offert, à titre gracieux une pareille prime à ses lecteurs. Nous la donnons absolument à tout abonné d'un an, de six mois ou de trois mois qui remplira le bulletin ci-contre et nous l'adressera avec le prix de l'abonnement et 5 cents pour l'expédition de la prime franco à domicile. Nous la donnons également à tout acheteur au numéro qui détachera le coupon-prime ci-dessous et nous l'enverra avec 15 cts en argent ou en timbres. On envoie facilement sous enveloppe de la menuisier renfermée dans un morceau de vieux journal.

Adresser lettres et mandats à M. le Directeur de l'ÉGALITÉ, à St-Jerome,